COMMUNE DE CABRIES

CONSEIL MUNICIPAL 1er OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

<u>Présents à l'appel</u>: Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Sylvie CENCIMACH – M. Isaac HASSINE – Mme Laurence BEGEY – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marie-Christine BONAVENT– M. Éric MOUTON-CARTAZ – M. Lionel PIEROTTI – M. Pierre CAVATORTO – M. Bruno AURIBEAU – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Virginie HOANG – Mme Nathalie LLUELLES – M. Frédéric MORLOT - M. Marc RADIGALES – Mme Véronique BOURCET – M. Michel DORLET – Mme Patricia LAZZARO

Avait donné pouvoir : Mme Samira FAVRE-KANDOUSSI à Mme Patricia LAZZARO

<u>Absents à l'appel</u>: Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Sylvie SOUCHON (arrivée à 18h37) – M. Mehdi MEDJATI (arrivé à 18h38) – M. Hervé FABRE-AUBRESPY (arrivé à 18h36)

Secrétaire de séance : Mme Charlotte CAORS

Mme CAORS procède à l'appel et le quorum est constaté.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUILLET 2020 :

Le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 1 : MOTION CONTRE LE PROJET DE LOI RELATIF AUX CONDITIONS DE MISE SUR LE MARCHE DE CERTAINS PRODUITS PHYTOPHARMACETIQUES EN CAS DE DANGER SANITAIRE

Par 24 voix pour et 4 abstentions (M. FABRE-AUBRESPY; Mme FAVRE-KANDOUSSI; M. DORLET et Mme LAZZARO), le conseil municipal adopte la motion présentée contre le projet de loi relatif « aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire », en ce qu'il revient sur l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes.

DELIBERATION 2: CREATION DE 13 COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Par 28 voix, le conseil municipal décide de créer les 13 commissions extra-municipales suivantes :

- Commission « Sport »
- Commission « Culture »
- Commission « Environnement »
- Commission « Patrimoine »
- Commission « Fêtes et Cérémonies »
- > Commission « Voirie-Propreté »
- > Commission « Handicap »
- Commission « Condition animale »
- Commission « Culture Provençale »
- Commission « Bel Age »
- Commission « Jeunesse »
- Commission « Développement local »
- Commission « Finances »

et rappelle que ces commissions extra-municipales sont composées de 12 membres chacune, conseillers municipaux et personnes extérieures, Mme le maire en étant présidente de droit, puis invite les groupes représentés au conseil municipal à transmettre à Mme le maire les noms de leurs représentants qu'ils souhaitent voir nommés dans ces commissions.

<u>DELIBERATION 3: VŒU DE LA COMMUNE POUR LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ARC</u>

Par 26 voix pour et 2 abstentions (M. FABRE-AUBRESPY et M. DORLET), le conseil municipal propose la désignation de M. Robert ABELA pour représenter la commune au comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Arc.

DELIBERATION 4: DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE CREEE POUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DU PLATEAU DE L'ARBOIS A AIX-EN-PROVENCE

Par 27 voix pour et 1 abstention (M. FABRE-AUBRESPY), le conseil municipal désigne Mme Danielle CAUHAPE comme représentant titulaire et M. Daniel SAMANNI-MESTRE comme représentant suppléant pour siéger à la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux sis sur le plateau de l'Arbois à Aix-en-Provence et exploitée par la Métropole Aix-Marseille Provence.

<u>DELIBERATION 5 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE DE L'ETABLISSEMENT EPC FRANCE</u>

Par 28 voix pour, le conseil municipal désigne les conseillers municipaux suivants pour siéger à la commission de suivi de site créée pour l'établissement EPC France :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Amapola VENTRON, Maire (Président)	M. Robert ABELA
Mme Sylvie SOUCHON	M. Frédéric VARTANIAN
M. Frédéric MORLOT	M. Mehdi MEDJATI

<u>DELIBERATION 6 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN</u> DE L'ASSOCIATION « COMMUNES FORESTIERES DES BOUCHES-DU-RHONE »

Par 27 voix pour et 1 abstention (M. FABRE-AUBRESPY), le conseil municipal désigne Mme Danielle CAUHAPE en qualité de représentant titulaire et Mme Sylvie SOUCHON en qualité de représentant suppléant pour représenter la commune au sein de l'association "Communes forestières des Bouches-du-Rhône".

<u>DELIBERATION 7: DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DANS LA</u> FONCTION DE CORRESPONDANT DEFENSE

Par 27 voix pour et 1 abstention (M. FABRE-AUBRESPY), le conseil municipal désigne M. Isaac HASSINE pour représenter la commune pour les questions relatives à la défense, en liaison avec le ministère de la défense.

<u>DELIBERATION 8 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DE L'ARC</u>

Par 27 voix pour et 1 abstention (M. FABRE-AUBRESPY), le conseil municipal désigne Mme Danielle CAUHAPE pour représenter la commune à la Commission Locale de l'Eau du Bassin de l'Arc.

<u>DELIBERATION 9 : DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE</u>

Par 27 voix pour et 1 abstention (M. FABRE-AUBRESPY), le conseil municipal désigne Mme Amapola VENTRON en qualité de délégué titulaire et M. Christian TANTI en qualité de délégué suppléant pour représenter la commune à la Commission locale d'évaluation des transferts de charge de la Métropole Aix-Marseille Provence.

<u>DELIBERATION 10: BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE</u>

Par 27 voix pour et 1 abstention (M. FABRE-AUBRESPY), le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 de la commune pour l'année 2020 avec la somme de 52 949 € en section d'investissement (en dépenses et en recettes) et approuve l'individualisation des opérations d'investissement selon le tableau ci-après :

Libellé	Montant en euros TTC
137 – Rénovation église de Cabriès	13 200 €
Total des opérations	13 200 €

<u>DELIBERATION 11: MODIFICATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT (CDDA) 2016-2019 CONCLU AVEC LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE</u>

Par 28 voix pour, le conseil municipal approuve la modification du phasage financier des opérations et du plan de financement prévisionnel de la programmation pluriannuelle des projets d'investissements du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016-2019, conformément au tableau présenté ; approuve la rectification des tranches annuelles de ce contrat, conformément à ce tableau, à raison d'un montant total de travaux de 10 219 165 € HT, avec une participation financière de 50 % du département des Bouches-du-Rhône ; approuve les plans de financement des nouveaux projets de la tranche 2019 et autorise Mme le Maire à signer les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

DELIBERATION 12: APPROBATION DE LA CHARTE « ZERO DECHET PLASTIQUE » ET ENGAGEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS POUR LA DIMINUTION DES DECHETS PLASTIQUE DANS LES MILIEUX NATURELS ET LIEUX DE STOCKAGE

Par 27 voix pour, le conseil municipal approuve les termes de la Charte d'engagement « zéro déchet plastique » présenté ; autorise Mme le Maire à signer cette charte ; désigne Mme Danielle CAUHAPE en tant que représentante du conseil municipal et Mme Michèle LUCIANI en tant que représentante technique, comme référents « zéro déchet plastique » de la commune et charge Mme le Maire de veiller à ce que la commune :

- réponde au questionnaire Charte « zéro déchet plastique »,
- mette en œuvre les actions inscrites pour une diminution des déchets plastiques dans les milieux naturels et en stockage,
- communique sur les actions engagées et les résultats obtenus auprès de l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARBE) et la Région,
- participe aux ateliers d'information organisés par la Région et animés par l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARBE) portant sur des thématiques spécifiques liées au plastique et destinés à faire partager les retours d'expérience pour essaimer les pratiques et dupliquer les actions à plus grande échelle sur le territoire régional.

<u>DELIBERATION 13: VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'ADAPTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL</u>

Par 19 voix pour et 9 abstentions (Mme LLUELLES; M. MORLOT; M. MEDJATI; M. RADIGALES; Mme BOURCET-GINER; M. FABRE-AUBRESPY; Mme FAVRE-KANDOUSSI; M. DORLET et Mme LAZZARO), le conseil municipal émet le vœu de la prise en compte par la Métropole Aix-Marseille-Provence de modification de son PLU communal dans le cadre de l'élaboration du PLUi du territoire du Pays d'Aix sur les éléments suivants, étant précisé que cette liste n'est pas exhaustive :

- Suppression de l'OAP SAINT VICTOR ;
- Suppression de l'OAP 1 dans la partie 1AU « le plan de Lamanon » et classement en N ou A ;
- Classement de l'OAP 1 dans sa partie le Coulet de Lamanon (2AU) en 1AU ;
- Inversion des zonages de l'OAP Moulière de Pagnol/Noria de Pagnol à savoir le secteur « Noria de Pagnol » actuellement en zone 2AU devient 1AU et la partie « Moulières de Pagnol » actuellement en zone 1AU devient 2AU. Cette modification est justifiée par la possibilité de création d'un accès sur la RD60a, qui sera moins accidentogène qu'un accès sur l'avenue Marcel Pagnol, déjà saturé, prévu dans le secteur Moulières de Pagnol;
- Suppression de la zone 2AU au Verger et classement en zone N et donc réduction de l'OAP n°5 qui comprendra uniquement la partie dite du Jas, route d'Emmaüs ;
- Modification de la zone 2AUzs Petite Campagne en une zone 1AU destinée non plus à l'extension de la zone de Plan de Campagne mais à la création de logements et d'équipements publics correspondant et de commerce de proximité sous la forme d'un Eco quartier labellisé. Cette création compensera largement la suppression de l'OAP du Verger, celle du Plan de Lamanon et celle de Saint Victor :
- Ouverture à l'urbanisation de la parcelle CO 304 à Calas, compte tenu de sa situation en dent creuse et de sa desserte par les réseaux ;
- Ouverture à l'urbanisation du terrain communal limitrophe au centre municipal cadastré section BN n°14, dont le zonage en zone UB-f1p a été annulé par le tribunal administratif ;
- Maintien du zonage 2AUz-f1p de la gare TGV
- Inscription d'un emplacement réservé en vue de la déviation de Calas, au droit de la ligne TGV
- Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP)
- Création Champs de course
- Modification de zonage de la parcelle BY2 en vue de l'implantation d'activité.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL:

Mme Begey présente au conseil municipal un bilan du déroulement de la rentrée scolaire.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE:

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Mme le maire rend compte des décisions nos 2020/068/1958 à 2020/072/1962, prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal par délibération n°2020/039 du 15 juillet 2020.

Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 20h50.

Cabriès, le 2 octobre 2020,

Amapola VENTRON, Maire de Cabriès

13480

CR CM 1/10/2020 -4/4